

Le Combat Social FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°9-2025 Novembre/ Décembre (2025) | 1 €





L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
CGT-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725S07442
Directrice de
publication :
Magali LARDEUX

Sommaire

- 2 / 3 Édito de Magali Lardeux/
Stop à la répression
- 4 Courrier UDR
- 5 120 ans de la Loi de 1905
- 6 Conférence de Presse
Fonction Publique
- 7 Portrait Dimitri Hy
- 8 / 9 Interview Hélène
Jouanneau
- 10 / 11 Calendrier de
Formation
- 12 France Travail/
Déclaration CA de l'UD
- 13 / Commission
Développement/
Elections Professionnelle
- 14 / Accepter de perdre nos
enfants ?
- 15 Mort au Travail/
Commission Sociale
- 16 Budget Macron 2026

Les budgets militaires ont augmenté de façon exponentielle au niveau mondial (+ 9,4 %), une « hausse sans précédent depuis la guerre froide » selon Les Échos. Avec 586 milliards d'euros en 2024, l'industrie de l'armement atteint son chiffre d'affaires « le plus élevé jamais enregistré ».

Cela a tout à voir avec le syndicalisme car, pour générer ces profits, les gouvernements mettent en place des budgets 2026 de guerre sociale : coupes dans les dépenses publiques, remise en cause de conquêtes sociales comme le Code du Travail au Portugal, la Sécurité Sociale en France ou encore les retraites en Belgique, gel des salaires malgré l'inflation etc ... En Ukraine, alors que les enseignants sont confrontés depuis 3 ans à la guerre et à la conscription, le budget prévoit la résiliation de tous les contrats de travail permanents, l'obligation de passer à des CDD avec licenciement en cas de refus, l'augmentation de la charge de travail entraînant 70 000 licenciements et la réduction des salaires.

Face aux budgets de guerre, la résistance de la classe ouvrière est immense. La grève générale ou illimitée est à l'ordre du jour dans plusieurs pays, avec des victoires à la clé.

En Cisjordanie, malgré le génocide, les enseignants sont en grève pour le respect de leurs droits fondamentaux et leurs salaires. Au Portugal, la grève générale est prévue pour le 11 décembre. En Italie, les salariés ont fait 3 grèves générales contre la guerre, en soutien à la Palestine, contre les livraisons d'armes et la satisfaction des revendications sociales. Aux Etats-Unis, des millions manifestent pour les revendications, contre la guerre, contre les rafles. Les travailleurs l'emportent avec des grèves dures comme à Boeing où ils ont obtenu + 27% de salaire. En Belgique, après 4 jours de grève générale consécutifs, le malus pensions est reporté à 2027 et aucune réforme n'a encore été votée. En Bulgarie, le 26 novembre, 20 000 manifestants ont encerclé l'Assemblée nationale jusqu'au retrait du budget.

En France, Le chef d'État-Major a déclaré qu'il allait falloir « accepter de perdre nos en-

fants », le Ministère de l'Éducation Nationale a publié en ligne un guide « Éducation à la défense – Acculturer les jeunes à la défense » et Emmanuel Macron a annoncé un service militaire volontaire alors que le budget des armées est de 50 milliards en 2025. Et il veut l'augmenter de 7 milliards en 2026 en retirant 7 milliards pour la santé déjà à l'os.

Fidèle aux traditions ouvrières de la Charte d'Amiens, la Cgt-FO oppose à la guerre la fraternité des travailleurs du monde entier. Il n'y aura pas d'union nationale avec les gouvernements Macron et les industriels de l'armement profiteurs de guerre. FO ne lâchera rien sur les revendications.

Les salariés ont envoyé un message clair le 2 décembre concernant les journées d'action saute-moutons inefficaces. Pour autant, ils ne sont pas résignés.

Nationalement, les mobilisations pour le maintien des emplois se multiplient. Les salariés d'Arcelor Mittal sont reboostés par le vote à l'assemblée nationale pour la nationalisation, ils se mettent maintenant en grève pour leur salaire ! Les salariés du

Louvre menacent d'une grève reconductible à compter du 15 décembre pour des emplois statutaires...

Pas de petites revendications ! Notre force, c'est notre nombre. Il permet déjà des victoires locales.

En Maine-et-Loire, au CHU, les soignants en oncopédiatrie ont obtenu 800 euros grâce à leur mobilisation, aidés par leur outil syndical **FO**. À la blanchisserie, la direction a lâché sur toutes les revendications, comme sur la réorganisation du travail à l'EPHAD St Nicolas quand 50 personnels **FO** ont décidé de monter directement dans le bureau. Leurs collègues de la maladie du sang ont montré la même détermination.

Dans la territoriale, les agents du service des eaux de la Ville d'ANGERS n'ont pas eu besoin d'user du préavis de grève déposé. Leur syndicat, bien implanté, a obtenu 50 euros mensuels, sans la

grève.

Des mobilisations inédites démontrent la volonté de ne plus subir. À l'Université Catholique de l'Ouest où règne un management toxique, les personnels se sont rassemblés le 5 décembre. Ils s'organisent avec la jeune section **FO** pour empêcher un énième licenciement abusif. Ils disposent aujourd'hui d'un outil syndical indépendant pour défendre leurs droits.

Nationalement, une grève inédite est organisée par les médecins libéraux du 5 au 15 janvier 2026 contre le PLFSS 2026. Le SNMH-FO soutient cette grève exceptionnelle et appelle les hospitaliers, médecins, internes, étudiants, à rejoindre le mouvement...

Alors que le gouvernement MACRON / LECORNU peine à faire adopter le PLF et PLFSS 2026, **FO** soutiendra toute mobilisation efficace pour empêcher le budget 2026

de voir le jour, pour obtenir l'abrogation de la réforme des retraites (et non l'arnaque de la suspension !), l'augmentation générale des salaires et des pensions, pour défendre bec et ongle la Sécurité Sociale et les Services publics menacés !

Camarades, tractons, diffusons les informations, les éléments de confiance, informons, réunissons les salariés, soutenons toutes les mobilisations pour les revendications, contre la guerre sociale du gouvernement LECORNU qui annonce lui-même une crise sociale majeure si le vote ne se passe pas comme prévu.

Notre positionnement indépendant et notre combativité amènent les salariés à nous rejoindre.

Poursuivons sans relâche le développement qui permet le rapport de force gagnant !

STOP à la répression

contre ceux qui critiquent la politique d'E. MACRON !

Arrêt des poursuites contre la Secrétaire Générale de la CGT !

Sophie Binet est mise en examen suite à la plainte d'une association patronale pour avoir affirmé à propos des patrons qui délocalisent : « *les rats quittent le navire* ».

Sophie BINET dénonce les délocalisations et le chantage à l'emploi du patronat et elle est mise en examen ? Parce qu'elle a utilisé une expression populaire qui date du Moyen-âge ?

La répression contre ceux qui critiquent ou s'opposent aux politiques de MACRON prend une dimension inquiétante et inacceptable !

L'UD **FO** 49, attachée aux libertés démocratiques, à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion, de manifestation et d'association, s'insurge et met en garde contre toute atteinte portée contre les droits et les libertés.

Elle considère que la multiplication des mises en examen, de répressions, d'accusations contre les militants syndicaux, politiques et associatifs n'est pas sans lien avec le fait qu'Emmanuel MACRON est dans l'impasse pour mener à bien ses objectifs politiques **dont des cadeaux massifs au patronat et aux grands industriels profiteurs de guerre**.

Elle apporte son soutien plein et entier à la CGT et s'oppose à cette mise en examen scandaleuse.

Les syndicalistes ne se laisseront pas intimider. Ils ne se tairont pas et continueront à dénoncer et combattre les budgets austéritaires et la destruction des conquêtes sociales.

L'union départementale de Maine-et-Loire exige l'arrêt de la procédure et l'arrêt immédiat des poursuites à l'encontre de tous les militants qui sont entravés dans l'exercice de leurs droits syndicaux.

ACTUALITÉS

Union Départementale des retraités

Nos camarades retraités du Maine-et-Loire étaient réunis en commission administrative le vendredi 14 novembre. Ils ont décidé dans le contexte du vote du budget 2026 de s'adresser aux députés du département

Vous trouverez ci-joint le courrier qui leur a été adressé :

« Madame la Députée,

Monsieur le Député,

Depuis quelques semaines maintenant, vous étudiez les projets de loi de finances et de loi de financement de la Sécurité sociale présenté par le gouvernement de Sébastien Lecornu.

Comme nous vous savez que, contrairement à ce qui est affirmé, le creusement des déficits de la Sécurité sociale et du budget de l'État ne proviennent pas d'une hausse incontrôlée des dépenses, mais bien d'une baisse des recettes.

La « politique de l'offre » (baisse des impôts de production, allègements de cotisations, crédits d'impôt...) c'est, en effet : 211 milliards d'euros par an d'aides diverses aux entreprises versées sans contreparties (rapport sénatorial), dont près de 74 milliards d'exonérations de cotisations sociales parmi lesquelles, selon la Cour des comptes, plus de 18 milliards n'ont pas été compensés par l'État (montant cumulé 2019-2024). Or le déficit de la Sécurité sociale était de 15,3 milliards d'euros en 2024.

Et cela alors que les entreprises du CAC 40, loin de faire « ruisseler » ces sommes perçues en emplois créés ou en investissements, ont reversé en 2024

près de 100 milliards, soit deux tiers de leurs bénéfices, à leurs actionnaires.

La décision de faire peser sur le monde du travail en général et sur les retraités en particulier la résorption des prétenus « déficits » ne relève donc pas d'une « nécessité économique », mais bien d'un choix de société.

Au moment où vous allez vous prononcer sur les budgets, nous, retraités Force Ouvrière, tenons à réaffirmer nos revendications, lesquelles, tout le montre, peuvent être satisfaites :

- Nous refusons tout gel de la revalorisation des retraites, nous exigeons au moins l'application du code de la sécurité sociale (revalorisation à hauteur de l'inflation) et nous demandons qu'à terme la revalorisation des retraites soit indexée sur l'évolution du montant moyen des salaires;*

- Nous exigeons l'augmentation des pensions et le rattrapage des pertes subies par les retraités : entre 2017 et aujourd'hui, les retraités ont perdu près de 3 mois de pension;*

- Nous exigeons le maintien l'abattement fiscal de 10 %;*

- Nous exigeons une prise en charge de la dépendance dans le cadre de l'Assurance maladie, financée par les cotisations sociales et refusons qu'elle soit financée par les retraités eux-mêmes;*

- Nous exigeons des moyens à hauteur des besoins pour les EHPAD et en particulier*

l'application de l'engagement pris en son temps par le président Chirac : un salarié pour un résident (plan solidarité grand âge de 2007.) Le ratio devait être atteint « dans les

cinq ans », soit en 2012.

Nous sommes en 2025 et le ratio actuel se situe entre 0,60 à 0,70 salarié à temps plein par résident, selon le type d'EHPAD ;

- Nous exigeons des moyens à hauteur des besoins pour les hôpitaux et les structures de soins à domicile;*

- Nous nous opposons au doublème des franchises médicales et de la participation forfaitaire sur les actes médicaux ainsi que du doublement de leurs plafonds ;*

- Nous continuons d'exiger, comme 70 % de la population, 90 % des actifs, l'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne ;*

- Nous sommes opposés à tout projet de régime de retraite « à points » ou de régime de retraite par capitalisation ;*

- Nous sommes opposés à la hausse des cotisations des complémentaires santé.*

Nous souhaitons vous rencontrer pour évoquer l'ensemble de ces sujets. Nous restons à votre disposition pour arrêter d'un rendez-vous.

Nous vous prions de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, en notre parfaite considération et en notre attachement indéfectible aux avancées sociales que nos ainés ont arrachées, bien souvent au prix de luttes sociales intenses et de lourds sacrifices.

Jean-Jacques NICOLAI

ACTUALITÉS



PAIX LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

120^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE 1905

9 décembre 1905 – 9 décembre 2025

« La République assure la liberté de conscience » (*article 1*)

La loi de 1905, c'est **la liberté** de croire ou de ne pas croire, sans aucune intrusion de l'État. C'est le libre exercice des cultes et **l'égalité** de tous devant la loi.

Alors que nous célébrons son 120^{ème} anniversaire, l'instrumentalisation de la laïcité bat son plein pour diviser la classe ouvrière, opprimer les consciences, interdire, nier les libertés individuelles, réprimer et diffuser xénophobie et racisme.

FO 49 revendique la **stricte application de la Loi de 1905 et l'abrogation des Lois « Sécurité Globale », « Séparatisme », et « Immigration »** promulguées par les gouvernements MACRON. Toutes les lois anti-laïques doivent être abrogées, au premier rang desquelles la **loi Debré** car « La République ne reconnaît, ne finance, ni ne subventionne aucun culte » (*Article 2*).

« Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée » ! L'école publique laïque permet à TOUS les enfants de la classe ouvrière d'accéder à la connaissance. **FO** 49 rappelle son attachement à la conception républicaine de la laïcité, fondée sur **l'égalité de droits**.

Ceux qui aujourd'hui, font croire que la laïcité serait une idéologie pour mettre à l'index les travailleurs musulmans, et tentent via les médias d'imposer une religion d'Etat dominante, agissent à rebours des principes établis en 1905.

Loin d'être une loi des interdits et de la répression, la laïcité c'est la liberté, le ciment de la République.

La laïcité est une exigence démocratique en ce qu'elle garantit la liberté de conscience, d'opinion et d'expression. Comme la démocratie, elle ne se décline pas ; elle est ou elle n'est pas. Elle est universelle, et doit être portée à l'échelle de l'humanité !

FO ne laissera pas diviser les travailleurs, d'ailleurs unis sur leurs revendications :

- Augmentation générale des salaires et des pensions !
- Abrogation de la réforme des retraites !
- Défense de la Sécurité sociale de 1945 !
- Non au budget de guerre sociale 2026 !
- Non à la marche à la guerre !

EN DIRECT DES SYNDICATS

Mardi 18 novembre, FO porte les revendications de la Fonction Publique dans le Maine-et-Loire

Après une conférence de presse d'1H30, les militants FO sont allés déposer en Préfecture le dossier contenant toute les revendications des camarades de la Fonction Publique.

Vous trouverez ci-dessous des extraits des articles d'Angers Villactu et de Ouest France rédigés suite à la conférence de presse.

La « recherche de la moindre économie »

Le milieu de la santé a plusieurs représentants. Cécilia Anger et Mélanie Masse parlent de la situation des Ehpad et Alexandre Tallier représente le Cesame (Centre de santé mentale angevin). Mais c'est Hélène Jouanneau qui a pris la parole en premier. La représentante du Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Angers regrette les « économies » faites sur l'hôpital en France. « C'est une diminution des moyens de remplacement, des repos compensateurs non pris en compte », se désole-t-elle.

Cette « recherche de la moindre économie », ses camarades la constatent aussi. « Les agents doivent faire toujours plus avec toujours moins, et les résidents payent plus pour moins de services », regrette Mélanie Masse. Virage ambulatoire, des lits qui ferment... Dans le secteur de la santé mentale, le tableau dépeint par Alexandre Tallier n'est pas plus joyeux. « On voit bien que ce système est inefficace, parce que la demande augmente. »

« Le budget de la guerre pourrait être supérieur à celui de l'Éducation nationale »

Dans les établissements scolaires, les « bâtiments se dégradent et les travaux ne sont pas faits », déplore Laure Chebardi, représentante du personnel éducatif de l'Éducation nationale. Alors que des classes ferment et que des établissements sont menacés, la délégation syndicale s'inquiète de mesures qui « priveraient certains élèves du droit à l'instruction ». Tout comme Sophie Quinchard, son homologue de l'enseignement supérieur, Laure Chebardi constate une augmentation des retards dans le traitement des dossiers des bourses.

Avec les discussions autour du budget 2026, Laure Chebardi a peur que les problèmes empirent. « Pour la première fois, le budget de la guerre pourrait être supérieur à celui de l'éducation nationale. »

Finances publiques et agents territoriaux en « flux tendu »

Christel Lucas, des finances publiques, déplore la fermeture des trésoreries mixtes, dans le département, remplacées par des Maison France. De son côté, Xavier Redon, secrétaire général Force ouvrière (FO) des agents territoriaux et employé d'Angers Loire métropole (ALM), fustige les salaires des catégories C (échelon de salaire le plus bas). « On n'était pas augmenté depuis 2008, on a fait 18 mois de mobilisation, pour n'obtenir que 30 € de plus par mois », constate-t-il.

Manque de personnel qualifié, recours aux contractuels : les agents du service public du département se disent « en flux tendu ». Résultat, « ils sont éprouvés et ce sont les usagers qui en pâtissent ». »

« C'est une destruction pure et simple des services publics », conclut Nicolas Plard, délégué aux petites communes.

Les secrétaires de syndicats et représentants des différentes fonctions publiques ont pu faire un bilan de la situation des services publics dans le Maine-et-Loire lors de la conférence de presse. Partout, à la DGFIP, à l'Université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les services administratifs de l'Éducation Nationale, la ter-

Pendant que le projet de budget de l'État pour 2026 est toujours en discussion, l'Union Départementale Force Ouvrière de Maine-et-Loire (FO) souhaite alerter sur les conséquences à prévoir dans les services publics.



Une délégation FO s'est rendue à la préfecture ce mardi 18 novembre - © Angers.Villactu.fr

Ce mardi 18 novembre, plusieurs syndicats Force Ouvrière (FO) de la fonction publique se sont rendus à la préfecture de Maine-et-Loire afin de déposer une série de revendications. Les discussions sur le budget qui se poursuivent à l'Assemblée nationale inquiètent fortement les militants syndicaux pour qui « la politique menée depuis plusieurs années a déjà affaibli les services publics et créé des dysfonctionnements inacceptables ».

« Notre volonté est que ce budget ne voie pas le jour »

Syndicats FO des finances publiques, de l'Université d'Angers, du CHU, de l'enseignement ou encore de la psychiatrie, tous constatent jour après jour la dégradation des services publics et de leurs conditions de travail. « Ce qui est prévu dans le budget 2026 est gravissime pour l'ensemble de la population et les agents. Notre volonté est que ce budget ne voie pas le jour et la première étape est d'alerter les citoyens et les élus », indique Magali Lardeux, secrétaire générale de l'Union Départementale Force Ouvrière de Maine-et-Loire.

ritoriale, l'agglo d'Angers et les petites communes, les EPHAD, au CHU d'Angers ou encore au CESAME, la situation est désastreuse pour les personnels et les usagers.

Un lourd dossier a ensuite été déposé en Préfecture déclinant les revendications dont la liste s'allonge chaque jour. Au centre, la demande d'abrogation de la réforme des retraites, le rejet du budget 2026 et ses dizaines de milliards de coupes inenvisageables, la revendication urgente d'augmentation de 10 %

immédiate et la restitution de ce qui a été volé aux fonctionnaires depuis 2000 (soit 31.5 % de pouvoir d'achat !), l'arrêt des suppressions de postes et la création de postes en fonction des besoins, les conditions de travail bien entendu, etc. Cette liste des revendications, de plus en plus longue, traduit bien la volonté du gouvernement de poursuivre dans le sens de la destruction de nos services publics. FO ne laissera pas faire !

PORTRAIT

Dimitri Hy, défenseur syndical et conseiller Prud'hommes

Défenseur syndical aux Prud'hommes depuis deux ans, Dimitri s'est passionné pour cette fonction au point de devenir aussi Conseiller Prud'hommes.

Dimitri, comment devient-on défenseur syndical ?

Au départ, je ne pensais pas que cela m'intéresserait. Mon grand-père était déjà investi dans un syndicat, alors les camarades sont venus vers moi et aujourd'hui on peut dire que je suis mordu. Je travaille pour l'entreprise Tessier à Cornillé-les-Caves et il y a vraiment une bonne entente entre camarades et une bonne équipe. Le syndicat FO est majoritaire avec 17 élus. Cela me donne donc un peu de temps pour m'investir, assister et représenter les salariés aux prud'hommes. C'est Jean-Pierre Seno, l'ancien délégué syndical de Tessier, et son successeur Olivier Hamonier qui m'ont poussé dans cette voie. Tous les deux ont vraiment été importants dans mon parcours syndical et je peux dire que je partage la même vision.

Mais quelle est la fonction d'un défenseur syndical ?

J'interviens en cas de litige relatif au contrat de travail, par exemple s'il y a des questionnements autour du salaire, de la nature du contrat de travail ou lors de la contestation d'un licenciement. Ainsi, mon rôle est de recevoir le salarié en difficulté et de chercher les textes de loi, les textes en lien avec son souci. En fait, j'apprends au fur et à mesure des recherches. Parfois, j'interviens juste pour apporter un conseil, une information. D'autres fois, cela va plus loin et là il faut faire appel à un conseiller



prud'homme. Comme la fonction m'intéressait, j'ai décidé de m'engager davantage. En janvier 2026, sur proposition du syndicat, je prends le mandat de conseiller prud'hommes pour une durée de 4 ans.

Alors justement, quelle est la différence entre défenseur syndical et conseiller juridique ?

Le conseiller juridique lui va aider le salarié à répondre à ses interrogations, le défenseur lui va représenter et défendre le salarié devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel et le conseiller prud'hommes va juger le dossier avec 4 autres personnes. Au départ, il a le bureau de conciliation et d'orientation (BCO). Comme son nom l'indique, le BCO va essayer de trouver une conciliation. En cas d'échec, il renvoie l'affaire en bureau de jugement. Certains dossiers peuvent mettre plus de 2 ans à trouver une issue. Moi, je n'invente rien, je me fie au Code du travail. Il n'y a pas de profil type de l'entreprise malveillante. Pour les plus petites, c'est souvent une méconnaissance des lois qui conduit le salarié devant le conseiller juridique. Cela représente en moyenne 3 à 4 dossiers

par mois.

En tant que défenseur, j'interviens sur l'ensemble de la région des Pays de la Loire. Les salariés des entreprises ont à leur disposition une liste de personnes qu'ils peuvent contacter. Certains appellent directement l'UD pour prendre un rendez-vous. En tant que Conseiller prud'hommes, c'est différent, je vais siéger au tribunal de Saumur. Là nous sommes deux conseillers prud'hommes cotés salarié et il y a en face deux autres conseillers cotés l'employeur et un juge.

Et si un camarade a un souci dans son entreprise, il peut te contacter ?

Oui, il existe des permanences à l'UD. Loïc Martin et Carole Bécot assurent des permanences. Moi je gère plus mon emploi du temps en fonction de mes disponibilités et je donne des rendez-vous dans le bureau juridique, mais de toute façon il suffit de contacter le secrétariat qui pourra orienter les camarades. Mes disponibilités, mais de toute façon il suffit de contacter le secrétariat qui pourra orienter les camarades.

EN DIRECT DES SYNDICATS

FO CHU d'Angers contre le plan d'économies et pour les revendications des agents

Rencontre avec Hélène Jouanneau, secrétaire adjointe du syndicat



Bonjour Hélène, peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Hélène Jouanneau, je suis Secrétaire adjointe du syndicat FO du CHU d'Angers depuis 2023.

Nous sortons de la conférence de presse initiée par l'UD dans le cadre des mobilisations nationales des 17, 18, 19 novembre. Tu as fait part des batailles en cours et des victoires au CHU, peux-tu nous faire un état des lieux de la situation dans ton établissement ?

Depuis le plan d'économies mis

en place par la direction en 2018, la situation dans les services est très compliquée et cela s'est aggravé ces dernières années. Les LFSS s'enchaînent et ne sont pas à la hauteur des besoins. Nos directions, sous pression des ARS, doivent impérativement tenir les budgets et ce sont en premier lieu nos collègues qui trinquent, et en second les patients.

Localement, cela se matérialise aujourd'hui par un plan d'économies où le moindre centime compte : en ne remplaçant plus les arrêts et congés maladie, en volant les droits à congés des agents, en faisant des économies, en dégradant les conditions de travail, en supprimant ou en revoyant les conditions

d'attribution des primes...

Il y a peu, nous avons accompagné les collègues du service d'oncologie pédiatrique pour l'obtention de la prime de soins critiques. La direction refusait de leur en faire bénéficier en totalité.

Au final, la grève aura permis d'obtenir l'attribution de la prime pour les 34 collègues exerçant uniquement dans le service d'hospitalisation conventionnel à hauteur de 66€ où les 2/3 des lits relèvent des soins critiques, à hauteur de 66 euros par mois. L'accord prévoit que les 3 collègues exerçant dans ce service à hauteur de 50 % percevront eux aussi une partie



EN DIRECT DES SYNDICATS



de la prime.

Récemment nous avons aussi organisé une pétition à l'EHPAD Saint-Nicolas pour dire «Non» à l'alternance des jours de travail en 7 h 30 et en 10 h, détruisant l'équilibre vie professionnelle/vie privée déjà très précaire (la direction remplaçant très peu l'absentéisme...). Les 160 collègues se sont saisis de notre pétition. La semaine dernière une délégation de collègues accompagnés du syndicat a rencontré la direction et a obtenu la suspension du projet! La direction s'est engagée à revenir vers les collègues, service par service, pour voir quelle organisation leur convient le mieux.

Nous accompagnons aussi les collègues de la blanchisserie dans le cadre de la mise en place du GCS (fusion de la blanchisserie du CHU et du GIBA, blanchisserie interhospitalière située au Césame).

Depuis quelques semaines, le

CHU d'Angers a repris 30 % de l'activité du GIBA suite à des problèmes techniques. Les effectifs n'ont pas suivi à la blanchisserie du CHU qui se retrouve dans l'incapacité d'absorber tout le linge. Les collègues sont mis sous pression, les organisations de travail ont été modifiées, la charge de travail est intenable et les services du CHU d'Angers ne sont plus livrés en quantité suffisante de linge et de tenues de travail. Il y a une semaine de retard dans la production et le lavage du linge. La blanchisserie est en surrégime. Il arrive que le linge mouillé stagne durant plus de 5 jours avant d'être séché. Nos collègues refusent cette situation. Des services ne sont plus alimentés en couvertures, des soignants n'ont plus de tenues pour travailler.

Le 7 novembre dernier, le syndicat FO a déclenché un droit d'alerte. La direction s'était alors engagée à recruter 3 agents, dont un chauffeur. Le 14

novembre, il manquait encore des recrutements pour l'activité supplémentaire et 5 arrêts de travail n'étaient pas remplacés. Une AG s'est tenue, la grève a été votée pour la semaine suivante. Nos collègues considèrent que les alertes ont été faites, mais que les réponses sont très loin de répondre à l'urgence de la situation.

Le préavis de grève déposé demande le recrutement de 5 agents à temps plein, dont un chauffeur, le remplacement de tous les arrêts de travail, et l'externalisation du linge du GIBA.

Que penses-tu de l'initiative d'aujourd'hui ?

Nous avons rempli notre rôle de syndicat en déposant le cahier de revendications à la préfecture. L'UD a joué son rôle de coordination dans le département, de même que le GD en ce qui concerne les services publics et la fonction publique hospitalière.

Un mot pour la fin ?

Ce que nous observons avec notre direction comme avec le gouvernement, c'est que nous n'obtenons rien sans rapport de force... C'est par la grève ou la menace de celle-ci que nous obtenons au CHU, et nous construisons ce rapport de force grâce à la confiance des collègues.

Nous obtenons leur confiance tous les jours sur le terrain, à leurs côtés!

Pour finir, je remercierai l'UD pour son aide et je rappellerai nos revendications :

**Des postes, des lits pour l'hôpital public
Abrogation de la réforme des retraites
Dégel du point d'indice**

EN DIRECT DES SYNDICATS



Calendrier des formations syndicales 2026



Stages	Objectifs / conditions d'accès / programme	Dates
Découverte de FO et moyens d'action du syndicat (5 jours)	<p>Objectifs : Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Organiser et coordonner le travail syndical et les IRP. Donner envie de militer (occuper une fonction syndicale, un poste électif)</p> <p>Conditions à remplir : Manifester un intérêt pour l'action syndicale par le stagiaire. Être présenté par son syndicat.</p> <p>Documents de travail : Support numérique</p> <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport des forces dans l'entreprise Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGTFO et les organisations syndicales internationales L'histoire du mouvement syndical et de la CGTFO L'action syndicale revendicative Organisation et répartition du travail syndical L'actualité sociale, économique et syndicale <p>Méthode pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appropriation de la connaissance par des travaux de recherches individuelles et collectives / Discussions et échanges 	ANGERS du lundi 12 janvier au vendredi 16 janvier <small>(SEMAINE N°3)</small> du lundi 16 mars au vendredi 20 mars <small>(SEMAINE N°12)</small>
Inscription via E-FO <u>Secteurs :</u> PUBLIC & PRIVE		du lundi 07 septembre au vendredi 11 septembre <small>(SEMAINE N°37)</small> du lundi 30 novembre au vendredi 04 décembre <small>(SEMAINE N°49)</small>
Connaître ses droits (3 jours) NIVEAU 1	<p>Objectifs : Appréhender la recherche dans le Code du Travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles</p> <p>Conditions à remplir : Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat »</p> <p>Réservé en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.</p> <p>Documents de travail : Les stagiaires doivent se munir de leur Convention Collective / Support fourni à chaque stagiaire</p> <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques Utilisation de la Convention collective et du Code du travail Mises en pratique à partir de cas concrets <p>Méthode pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Études de cas et échanges d'expérience 	ANGERS du mardi 29 septembre au jeudi 1er octobre <small>(SEMAINE N°40)</small>
Savoir négocier (3 jours)	<p>Objectifs : Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation collective dans l'entreprise, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.</p> <p>Conditions à remplir : Avoir impérativement effectué la session « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat »</p> <p>Réservé aux camarades régulièrement mandatés pour mener ou participer à des négociations : délégués syndicaux, secrétaires de syndicat, agents de la fonction publique amenés à négocier.</p> <p>Documents de travail : Documents fournis par le CFMS.</p> <p>Programme :</p> <p>Rappel des principaux concepts à maîtriser : le rapport de force, la représentativité, les revendications, le mandat, la hiérarchie des normes, les accords. Méthodologie à appliquer pour tirer le meilleur parti de la négociation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les trois phases de la négociation : <ul style="list-style-type: none"> - avant : documentation, cahier de revendications, mandat, délégation - pendant : écoute, argumentation, reformulation, suspension - après : suivi, communication <p>Méthode pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en situation sur la durée du stage avec alternance d'apports conceptuels, de jeux de rôle et de discussions « débrief » avec l'animateur et les autres participants 	ANGERS Du mardi 10 février au jeudi 12 février <small>(SEMAINE N°07)</small>
Inscription via E-FO <u>Secteurs :</u> PUBLIC & PRIVE		



EN DIRECT DES SYNDICATS



Calendrier des formations syndicales 2026



Stages	Objectifs / conditions d'accès / programme	Dates
SSCT (5 jours) Inscription via E-FO <u>Secteur :</u> PRIVE	<p>Objectifs : En tant que Représentant du Personnel, appréhender son rôle en matière de santé/sécurité et conditions de travail au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE</p> <p>Conditions à remplir : Avoir effectué le stage Découverte de FO ou sinon s'engager à le faire.</p> <p>Être membre du CSSCT/CSE ou référent harcèlement —Impératif : Etre pris en charge par l'employeur</p> <p>Documents de travail : Support numérique</p> <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Santé Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT) source de revendications <ul style="list-style-type: none"> rappel des positions FORCE OUVRIERE en matière d'hygiène et de sécurité Historique de la prévention des risques professionnels La mise en place, le fonctionnement, les missions, les pouvoirs des Instances de Représentation du Personnel en matière de santé et sécurité La SSCT et les organismes de prévention La SSCT accidents du travail et maladies professionnelles La SSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail <p>Méthode pédagogique : Etudes de cas particuliers / Mises en situations, exposés et échanges</p>	<u>ANGERS</u> du lundi 22 juin au vendredi 26 juin <small>(SEMAINE N°26)</small>
CSE (5 jours) Inscription via E-FO <u>Secteur :</u> PRIVE	<p>Objectifs : En tant que représentant du personnel au CSE, comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE.</p> <p>Conditions à remplir : Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » sinon s'engager à le faire. Etre membre titulaire du CSE</p> <p>Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS</p> <p>IMPERATIF : être pris en charge par le CSE</p> <p>Documents de travail : Support numérique</p> <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Origines : Connaissance des instances et pourquoi le CSE ? Passage pour les élus CE/DP/CHSCT et DUP au CSE Fonctionnement du CSE : S'approprier les droits et l'environnement du CSE— Enjeux des fonctions et rôles dans le CSE (moyens des élus(es) - Optimisation et articulation des commissions du CSE Budgets du CSE : Connaitre et maîtriser l'environnement législatif et réglementaire de l'instance CSE— Les commissions du CSE— Quelle place pour les formations dans le CSE ? Elections : Analyser les besoins des salariés en matière d'ASC— Savoir organiser le vote et impliquer l'OS dans le scrutin Informations et consultations : Maîtriser toutes les étapes des informations—Maîtriser toutes les étapes des consultations - Comprendre la BDESE - Considération et suivi des consultations Expertises : Différencier et déchiffrer toutes les catégories d'expertises—Comprendre les mises en place d'expertises et les stratégies pour les élus(es) - Maîtriser les enjeux de chaque expertise Divers : Comprendre le contenu du règlement intérieur <p>Méthode pédagogique : Études de cas particuliers / Mise en situation / exposés et échanges</p>	<u>ANGERS</u> du lundi 18 mai au vendredi 22 mai <small>(SEMAINE N°21)</small>
Fonctionnement et Communication du syndicat (5 jours) Inscription via E-FO <u>Secteurs :</u> PUBLIC & PRIVE	<p>Objectifs : Connaitre les statuts du syndicat et la signification de « porter le mandat » - Acquérir les bases de trésorerie / Exprimer une problématique syndicale à l'oral et l'argumenter / Conduire une réunion / Maîtriser la communication écrite (Tracts, page Facebook, adresse mail, etc...)</p> <p>Conditions à remplir : Avoir une fonction dans le bureau syndical ou en passe de le devenir</p> <p>Documents de travail : Documents fournis par le CFMS.</p> <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> A travers l'étude indispensable des statuts, le stagiaire découvrira les bases légales de la trésorerie et se perfectionnera en communication écrite et orale dans le cadre de son mandat syndical <p>Méthode pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lecture et explication des statuts Travail en commun sur les obligations légales de trésorerie, rédaction de tracts, etc... Jeux de rôle (rencontre avec son employeur) 	<u>ANGERS</u> du lundi 1er juin au vendredi 05 juin <small>(SEMAINE N°23)</small>
Prévention des risques professionnels Stage organisé par l'UDFO 49 Inscription via FICHE D'INSCRIPTION (Secrétariat UD) <u>Secteur :</u> PRIVE	<p>Objectifs : Aider les syndiqués à prendre en compte la prévention des risques professionnels dans leur activité syndicale.</p> <p>Conditions à remplir : Être salarié du secteur privé. Être présenté par son syndicat.</p> <p>Avoir l'assurance du maintien de salaire par l'employeur.</p> <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Action syndicale et CHS-CT : prise en compte de la prévention des risques professionnels dans les revendications syndicales La médecine du travail, l'inspection du travail : Rôles, moyens La souffrance au travail (module d'une journée présenté par une psychologue du travail) Le document unique d'évaluation des risques L'accident du travail Points sur la réglementation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles <p>Le programme est actualisé chaque année en fonction de l'actualité.</p>	<u>ANGERS</u> du lundi 12 janvier au vendredi 16 janvier <small>(SEMAINE N°3)</small>

ACTUALITÉS

France Travail

Une assemblée générale combative

Le jeudi 16 octobre dernier, l'assemblée générale de la section régionale FO France Travail a réuni 240 camarades aux Sorinières (44).

Dans leurs différentes interventions, les membres de la tribune, composée d'Anne-Cécile Trégret et de Nicolas Sole, secrétaire et secrétaire-adjoint de la section, des représentants des cinq départements de la région, de Natalia Jourdin, déléguée syndicale centrale, et d'Adrien Leclerc pour l'UD FO 44 ou se déroulait l'AG, ont abordé les éléments de la si-



tuation générale et rendu compte de l'activité syndicale, du combat pour les revendications, des victoires et des combats à venir à France Travail comme au niveau interprofessionnel, notamment l'abrogation de la loi dite « pour le plein emploi » et de la réforme des retraites.

Après une discussion riche, où tous les participants qui le souhaitaient ont pu s'exprimer, l'assemblée générale a adopté à l'unanimité les rapports d'activités et de trésorerie, une résolution combative. Les instances ont également été élues à l'unanimité.

Déclaration de la CA de l'UD

Le 17 novembre dernier lors de la CA de l'UD, les camarades ont adopté à l'unanimité une déclaration dont vous trouverez ci-dessous des extraits :

«Emmanuel MACRON a seulement 11% de taux de confiance dans les sondages. Il a besoin d'aide pour imposer son budget 2026 de guerre sociale quand deux tiers des français veulent sa démission.»

«Il s'appuie sur les organisations syndicales telles que la CFDT qui veut un « débat sur l'avenir des retraites », un débat non pas pour obtenir l'abrogation de la réforme des retraites, mais pour obtenir une réforme par points !

Ce n'est donc pas un hasard, si le ministre du Travail, Jean-Pierre FARANDOU - qui a annoncé le 21 octobre « Le régime par répartition, c'est le régime historique [...]. D'autres alternatives sont

possibles. » en ne cachant pas son souhait d'une part de « capitalisation » - nous refait le coup d'une énième conférence sociale pour parler « travail et retraites ».

L'objectif est de nous associer à la casse de notre Sécurité sociale et de nos retraites. Il voudrait aussi que nous l'aidions à « moderniser le marché du travail », c'est-à-dire à adopter une loi travail bis dans le prolongement de la loi EL KHOMRI et des ordonnances MACRON pour imposer de nouvelles attaques contre le Code du Travail et ainsi abaisser encore le coût du travail.

Ce n'est pas notre rôle ! Notre Confédération demande clairement « l'abrogation de la réforme des retraites ». Elle « ferme la porte sur la retraite à points » et à la « capitalisation » conformément au mandat donné par des millions de travailleurs en 2023. Elle n'a rien à faire dans cette conférence

sociale.

Pas un travailleur ne se fait d'illusions : nous ne gagnerons pas avec des arguments intellectuels mais par le rapport de force face au gouvernement MACRON ! Notre rôle est de l'organiser.

Concernant le « Conclave » de François BAYROU, le 16 janvier 2025, la Commission exécutive confédérale FO déclarait « Force Ouvrière n'acceptera pas de participer à une opération qui permettrait au gouvernement de gagner du temps, en maintenant ou en aggravant la contre-réforme des retraites ». Elle avait été alors la 1ère organisation à en sortir.

La Commission Administrative de l'UD FO 49 considère qu'il est urgent – à l'image de ce qui a été fait en janvier 2025 – de sortir de ce piège corporatiste.»

EN DIRECT DES SYNDICATS

Commission développement

La commission développement de l'UD s'est réunie deux fois cette année, avec pour objectif d'augmenter le nombre d'entreprises où nous sommes présents. Les premières diffusions ont eu lieu le 14 novembre dernier avec un passage dans une dizaine de communes du nord du département et des diffusions dans la zone de la Chevallerie à Longuenée en Anjou. D'autres vont suivre, les camarades présents à la commission s'étant répartis le travail. Un tableau / calendrier de diffusions sera affiché dans les couloirs de l'UD pour que chacun puisse s'inscrire et renforcer ces équipes de diffusions !! Le Combat Social rendra compte des résultats et des nouvelles implantations FO ! Ius nombreux, plus forts !



Élections professionnelles : FO gagne du terrain

L'année se termine en beauté pour FO avec de belles victoires aux élections professionnelles sur 4 sites du département

Il convient tout d'abord de saluer le résultat des élections au Centre de Soins Médicaux et de Réadaptation de l'Anjou. FO remporte 100% des suffrages au sein de l'établissement du square De Lattre de Tassigny à Angers. Un résultat identique pour Robert & Marcel, Edonis. Après la crise qui a secoué cet été la cave coopérative du Saumurois, l'implication de FO pour la défense des salariés a porté ses fruits.

A l'IME, Résidence sociale du château de Briançon, sur la commune Loire-Authion, FO s'est imposé face à la CFDT avec 76 %.

Dans le Choletais, des élections

ont été organisées suite à la fusion de trois EHPAD : Notre-Dame à Jallais, le Sacré-Cœur au May-sur-Èvre et la résidence des Troènes à Saint-Pierre-Montmart. FO a remporté 50.6 % des suffrages face à Sud.

D'autres bonnes nouvelles sont annoncées sur le département pour notre syndicat. Une section, emmenée par Manfred EbouleK est née à Charal dans la zone industrielle nord de Cholet.

Une nouvelle section s'est montée avec le camarade Alexis Mabille au sein de l'entreprise de surgelés Marie à Chacé.

Les diffusions s'organisent et l'accueil est des plus positif sur le dépôt Action à Ecouflant.

Le syndicalisme libre et indépendant se développe à l'Université Catholique de l'Ouest. La section grossit et agit.



FO poursuit son développement.

Un appel est lancé à tous les camarades qui souhaitent s'investir pour organiser des diffusions et rencontrer les salariés devant les entreprises.

Deux stages sont organisés par la commission développement les 19 mai et 16 octobre prochain

ACTUALITÉS



« ACCEPTER DE PERDRE NOS ENFANTS » ?

LES TRAVAILLEURS ET LEURS ENFANTS NE SERVIRONT PAS DE CHAIR à CANON !

Le Chef d'État-Major a déclaré devant le 107^{ème} Congrès des Maires de France qu'il allait falloir « *accepter le risque de perdre des enfants et de souffrir économiquement* ». Il compte sur les Maires pour préparer la population et faciliter les déplacements et opérations militaires...

Il l'a déclaré – et Emmanuel MACRON lui a réaffirmé toute sa confiance depuis - dans un contexte où les articles de presse fleurissent chaque jour : un jour, concernant des **conventions entre des communes et l'Armée de terre** pour des interventions dans les écoles comme au **Lion d'Angers**, ou la multiplication des **classes défense** dans le Maine-et-Loire, un autre jour sur la **construction de 4x4 vampire à ANGERS par les travailleurs de SCANIA**, ou encore un **exercice militaire « XXL » entre Fontevraud et Cholet** il y a quelques jours.

Il le fait alors qu'une **circulaire VAUTRIN aux ARS de juillet a demandé aux hôpitaux de se préparer à accueillir 50 000 blessés de guerre** d'ici mars 2026 et alors qu'Emmanuel MACRON a annoncé le **nouveau service militaire dit « volontaire » « pour donner à la jeunesse un cadre pour servir »**.

Il le fait quand le gouvernement a fait voter **413 milliards dans la loi de programmation militaire d'ici 2030**, et quand **7 milliards supplémentaires seraient financés par 7 milliards en moins sur la Santé**, si **le budget 2026 voyait le jour...**

Le gouvernement MACRON doit arrêter l'escalade ! **FO 49 refuse que les travailleurs et leurs enfants servent de chair à canon pour les profits des puissants, des oligarques Russes, Ukrainiens, des industriels Français de l'armement et autres profiteurs de guerre !**

Fidèle aux traditions ouvrières de la Charte d'Amiens, la Cgt-FO oppose à la guerre la fraternité des travailleurs du monde entier.

« L'union des travailleurs fera la paix du monde ! »

(Léon JOUHAUX, fondateur de la Cgt-FO)

Angers, Le 21 novembre 2025

ACTUALITÉS

Morts au travail, une réalité

L a Branche Accidents du Travail

– Maladies Professionnelles

L vient de rendre public son rapport 2024. Les données publiées dressent un constat alarmant : le travail continue de tuer et de blesser massivement.

En 2024, 926 358 sinistres d'origine professionnelle ont été reconnus sur plus d'un million déclarés, parmi lesquels :

716 475 accidents du travail, dont 764 mortels ;

79 549 maladies professionnelles, dont 215 mortelles ;

130 334 accidents de trajet, dont 318 mortels.

Au total, 1 297 décès liés au travail ont été recensés, soit 10 de plus qu'en 2023. Cela signifie que le terrible chiffre de 25 morts par semaine n'a pas évolué à la baisse.

La dynamique est tout aussi préoccupante du côté des arrêts de travail : près de 79 millions de jours d'arrêt ont été indemnisés au titre de ces différents sinistres. Les dépenses de la Branche atteignent ainsi 10,533 milliards d'euros, englobant soins, indemnités journalières et indemnisations des séquelles.

Ces chiffres, déjà dramatiques, ne donnent pourtant qu'une image très partielle de la réalité. La sous-déclaration des accidents du travail et la sous-reconnaissance des maladies professionnelles restent majeures, et

de nombreux sinistres échappent encore à la Sécurité sociale.

Ces pratiques permettent de réduire artificiellement le coût pour les employeurs et de masquer l'ampleur réelle des risques professionnels. Cela affaiblit la prévention et prive les travailleurs de leurs droits.

Image très partielle de la réalité aussi parce que ces chiffres ne tiennent compte, ni de la fonction publique, ni du monde agricole.

Malgré ce constat le gouvernement dans son PLFSS 2026, propose un nouveau « cadeau au patronat » : le transfert annuel de 1,6 milliard d'euros de la branche Accident du travail/Maladie Professionnelle (AT-MP) vers la branche générale maladie de la sécu. Cela diminue les ressources dédiées aux risques professionnels tout en soulageant financièrement les employeurs.

Selon une commission d'évaluation, le coût réel de la sous-déclaration des accidents et maladies professionnelles pour la branche maladie est estimé entre 2 et 3,7 milliards d'euros. Le transfert de 1,6 milliard apparaît donc comme largement en dessous de cette estimation, ce qui implique que la collectivité - via la branche maladie - subventionne en partie le coût des accidents/maladies non déclarés.

En vidant en partie les ressources de la branche AT-MP, ce type de transfert pourrait compromettre le financement des mesures de prévention, de réparation, ou de suivi des victimes

d'accidents/travail ou de maladies professionnelles.

Pire encore, l'article 28 du PLFSS prévoit imposer une limitation de la durée de versement des indemnités journalières AT/MP (IJSS) : ces indemnités seraient désormais versées pour une durée maximale fixée par décret.

Concrètement, l'indemnisation en « incapacité temporaire » ne serait plus, comme aujourd'hui, potentiellement versée « jusqu'à guérison ou consolidation » sans plafond, mais pendant une « période ». Au-delà de ce délai, si la victime présente des séquelles durables, l'idée est qu'elle bascule vers une indemnisation définitive - rente ou capital - plutôt que de continuer à percevoir des indemnités journalières dans le cadre de l'incapacité temporaire.

Cela signifie potentiellement une pression sur les victimes d'AT/MP pour passer à l'incapacité permanente (ou une forme d'indemnisation finale) si la période maximale des IJ est atteinte. Pour certains cas - pathologies longues, séquelles complexes, troubles prolongeant la reprise - cette disposition peut représenter un risque de baisse de revenus ou de précarisation si la conversion rente/capital ne compense pas suffisamment.

Montrant une fois de plus que le gouvernement veut la guerre et en premier lieu la guerre sociale au profit du patronat !

Commission Sociale

L e 21 novembre dernier, la commission sociale de l'UD s'est réunie.

Pour rappel la commission est composée des camarades mandatés par l'UD pour siéger aux conseils, conseil d'administration de l'URSSAF, de la CAF et de la CPAM et des camarades élus du personnel dans les organismes sociaux.

Ces instances importantes pour défendre la sécurité sociale, les intérêts des travailleurs, et ceux des salariés des caisses, nécessitent une préparation conjointe entre les élus du personnel et les camarades mandatés par l'UD.

C'est ce qu'on fait nos camarades pour le conseil de la CPAM, permettant de réaffirmer les revendications tout au long du mandat

Les mandats des camarades arrivant à terme d'ici quelques semaines, la commission administrative de l'UD avait échangé sur le remplacement des camarades ayant atteint la limite d'âge pour siéger dans les instances de sécurité sociale (65 ans).

Vous trouverez ci-joint la liste des camarades qui déposeront leur dossier pour siéger lors du renouvellement des différentes instances :

C.P.A.M. Maine-et-Loire (Conseil)

Titulaires :

- LANCHE Vincent
- LORRE Catherine

Suppléants :

- PETIT Lydia
- DELRUE Benjamin

C.A.F. Maine-et-Loire (Conseil)

d'Administration)

Titulaires

- MOLINES Brigitte
- MARTIN Loïc

Suppléants

- MASSE Mélanie
- JOUANNEAU Vincent

URSSAF Pays de la Loire (Conseil d'Administration du 49)

Titulaires

- LARDEUX Magali
- DUMONT Hugues

Suppléants

- DUVAL Willy
- LABORDE Marie

BUDGETS DE GUERRE ET GUERRE SOCIALE UNE RÉSISTANCE INTERNATIONALE INÉDITE

Les dépenses militaires mondiales ont connu une «**housse sans précédent depuis la fin de la guerre froide**» (Les Echos)
Avec 586 milliards d'euros en 2024, l'industrie de l'armement atteint son chiffre d'affaires «**le plus élevé jamais enregistré**».

Des millions de travailleurs résistent.
Ils descendent dans la rue à travers le monde, contre la guerre, pour leurs revendications sociales, adoptant la voie de la grève pour l'emporter... et ils l'emportent !

ÉTATS-UNIS

Des millions contre la politique de TRUMP.
BOEING + 27% de salaire par une grève dure.
STARBUCKS - grève illimitée.

BELGIQUE

Grève générale les 24-25-26-27 novembre 2025 contre le budget 2026 !

PORUGAL

Grève générale le 11 décembre 2025 contre le budget 2026

ITALIE

3 grèves générales contre la guerre et le budget 2026

BULGARIE

Le 27 novembre, le gouvernement bulgare a dû retirer son projet de budget 2026 sous la pression de la rue.

FO 49 salue la mobilisation des travailleurs du monde entier. Parfois, dans un contexte déjà militarisé comme les enseignants Palestiniens de Cisjordanie en grève pour le versement de leur salaire et le maintien du système éducatif en Cisjordanie, comme la jeunesse dans plusieurs pays du monde pour son avenir (Maroc, Serbie, Géorgie, ...)

«L'unité des travailleurs fera la paix du monde !» (Léon JOUHAUX)



BUDGET MACRON 2026 :

+ 7 MILLIARDS POUR LA GUERRE
- 7 MILLIARDS POUR LA SANTÉ.

UN BUDGET DE LA DÉFENSE PLUS IMPORTANT QUE CELUI DE L'ÉDUCATION

En France, 413 milliards pour la guerre, mais aussi 211 milliards pour les exonérations patronales, 100 milliards de dividendes pour les seuls actionnaires du CAC40, ... Pour **FO**, pas d'union sacrée avec des gouvernements qui défendent les intérêts des profiteurs de guerre !

Nos salaires, notre Sécurité Sociale, notre régime de retraite par répartition, nos services publics valent mieux que des journées saute-mouton, sans lendemain.

ILS MÉRITENT BIEN UNE GRÈVE !

FO 49 invite à diffuser ces informations, réunir les salariés, discuter des moyens efficaces pour faire reculer MACRON.

Retrait du projet de budget 2026 !
Abrogation de la réforme des retraites !
Augmentation générale des salaires !
Défense de la Sécurité sociale !

